



Pau, le 17 février 2025

CSA départemental DGH - effectifs CSA départemental sur les postes : mobilisons-nous !

Le CSA départemental sur les DGH et les effectifs avait été unanimement boycotté par les organisations syndicales car les documents de travail sur les DGH avaient été fournis par la DSDEN bien trop tardivement pour pouvoir être étudiés. Le DASEN a considéré ce boycott comme un manque de respect vis à vis des services de la DSDEN. Visiblement il ne considère pas que donner les documents aux représentant.es des personnels 48h à l'avance au lieu des 8 jours réglementaires, et donc les empêcher de fait de faire correctement leur travail, n'est pas un manque de respect des élu.es et du dialogue social. Cela étant dit, nous n'oublions pas que l'**incurie présidentielle et gouvernementale**, met toute la machine administrative pour préparer la rentrée 2025 en grande difficulté. Le CSA de repli s'est tenu vendredi 14.

Le cas des collègues REP dans le département ; les effets de seuil dans les collèges et les lycées; la baisse démographique bien pratique pour expliquer la suppression de postes et le contingentement de moyens... Aucune réponse au fond, quasi aucune prise en compte de nos remarques ; le DASEN n'a pas présidé le CSA car il était en comité de direction comme tous les DASEN de l'académie avec Mme la Rectrice.

Le CSA départemental sur les postes se tiendra le mercredi 12 mars. Le groupe de travail ne se tiendra le lundi 10 mars. Compte tenu des vacances scolaires et du retard maintenant quasi-systématique avec lequel nous recevons les documents de travail, il ne sera probablement pas possible au SNES-FSU de questionner les collègues sur la situation dans leur établissement avant la tenue du CSA. Il revient donc à chaque collègue concerné par un complément de service ou une mesure de carte scolaire, et à chaque S1 dont l'établissement voit un ou des postes fermés (départ en retraite non remplacé...), à l'inverse des postes maintenus ou des postes créés, de nous contacter directement le plus rapidement possible. Les nombreux mails reçus ces derniers jours par la section académique du SNES-FSU sur la problématique des compléments de service et mesures de carte scolaire, atteste que les mauvaises nouvelles arrivent actuellement dans les établissements.

Mutations Mouvement inter académique 2025 : bientôt les résultats...

Nous rappelons que les résultats du mouvement inter-académique seront communiqués le vendredi 14 mars à midi, et non le mercredi 12 mars comme cela était initialement prévu.

Pour effectuer un recours, tout demandeur de mutation doit mandater une organisation syndicale pour le représenter. Pour le SNES-FSU, les recours seront exclusivement pris en charge par le secteur emploi de la section nationale du SNES. Il est donc inutile de joindre la section académique sur ce sujet. Le SNES-FSU national mobilise un vingtaine de ses commissaires paritaires pour accompagner le collègue à compter du vendredi 14 mars à midi et jusqu'au mercredi 26 mars (cet accompagnement se poursuivra ensuite jusqu'en juillet, les collègues ayant deux mois pour faire le recours à compter du résultat de mutation). Ils/Elles seront joignables, y compris le samedi 15 mars, de 9h à 17h30 au 01 40 63 28 60 et à emploi@snes.edu.

Mouvement intra académique 2025

A l'heure où nous écrivons ces lignes le rectorat, malgré plusieurs demandes réitérées de la section académique du SNES-FSU, n'a toujours pas communiqué le calendrier du mouvement intra-académique. Perturbée par la modification par le MEN de la date de publication des résultats du mouvement inter-académique, l'administration réfléchit à une ouverture du serveur le mercredi 19 mars. Les résultats seront publiés mi-juin.

La section académique du SNES-FSU va très prochainement mettre en place son dispositif habituel d'accompagnement des collègues : renforcement de sa permanence téléphonique tous les après-midi de 14h à 17h au 05.57.81.62.40 ainsi que du suivi de sa messagerie (permanence@bordeaux.snes.edu), visioconférences, et enfin pour les syndiqué.es, uniquement possibilité de prendre via l'espace adhérent un rendez-vous téléphonique.

CAPA de contestation des avis des rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2023-2024 : succès pour les recours !

La CAPA second degré tous corps confondus (PLP, PEPS, CPE, Psy-EN, certifié.es et agrégé.es) s'est tenue au rectorat **vendredi 14 février**, en présence d'une quarantaine de personnes (pour moitié des représentant.es des personnels, dont 10 pour la FSU, et pour l'autre des IPR, des chef.fes d'établissement et des personnels du rectorat). Elle a été présidée par le DRH, qui avait lu les dossiers en amont, et a duré trois heures pour un peu moins de 60 recours.

L'administration s'est engagée à nous faire parvenir dans les prochains jours tous les éléments statistiques demandés (pour chaque corps et chaque rendez-vous de carrière, les nombres d'avis Excellent, Très Satisfaisant ... avec la répartition Femme/Homme, les nombres de recours gracieux et de saisines de la CAPA). En attendant nous donnons quelques éléments :

CPE : 30 rendez-vous de carrière, 1 seul recours devant la CAPA.

Psy-EN : 21 rendez-vous de carrière, 1 seul recours devant la CAPA.

Certifié.es : 634 rendez-vous de carrière, 27 recours devant la CAPA.

Agrégé.es hors EPS : 181 rendez-vous de carrière, 14 recours devant la CAPA.

Pour la catégorie des **certifié.es**, **59 % des recours** ont été gagnés et les collègues ont obtenu un avis final « Excellent ». Pour la catégorie des **agrégé.es**, c'est **50 %**.

NB : aux 6 et 8ème échelon il y aura probablement plus de collègues ayant un avis final « Excellent » que les 30 % pouvant bénéficier d'une accélération de carrière. L'administration utilisera alors des critères supplémentaires pour les départager (ancienneté de corps...). Nous n'avons pas de calendrier concernant la publication des bénéficiaires de l'accélération (l'administration parle de mars pour les certifié.es et pour les agrégé.es elle ne sait pas car le MEN doit apporter certaines modifications à Iprof du fait de la déconcentration de la gestion des agrégé.es à compter de cette année).

Une fois de plus cette CAPA a montré que la **FSU** a à son actif l'immense majorité des **interventions** (pour les agrégé.es, elle a même porté 100 % des dossiers). **Le SNES-FSU a une nouvelle fois affirmé que tout dossier avec uniquement des items « Excellent » et « Très Satisfaisant », dont une majorité d'« Excellent », a vocation à avoir un avis final « Excellent ».** Il a systématiquement relevé les incohérences entre les items et l'appréciation, comme par exemple pour l'unique item coché à « Très satisfaisant » d'une collègue, l'item « utiliser un langage clair... », alors que dans l'appréciation de l'IPR figure : « Je note l'excellent travail de l'oral. ».

Cela démontre que les collègues ne doivent pas hésiter à formuler un recours à la suite d'une évaluation PPCR qui leur paraît parfaitement contestable.

Un article détaillé sur le sujet sera prochainement disponible sur le site académique du SNES-FSU.

Stage carrière et protection sociale

La section académique du SNES-FSU organise à **Bordeaux le jeudi 20 mars** un stage sur nos salaires, nos carrières, notre statut, nos retraites et notre protection sociale. Ce stage sera animé par **Laurent Tramoni**, en charge du secteur Statut-Carrière au SNES national, et **Hervé Moreau** responsable national du secteur Santé-Travail-Protection Sociale. Il sera l'occasion de faire le point sur la situation actuelle (salaires, évaluation, avancement, promotions, hors-classe, classe exceptionnelle, retraite et retraite progressive, la mise à mal de la protection sociale...) et d'**ouvrir des perspectives** sur ces sujets.

Stage ouvert aux syndiqué.es (inscription via l'espace adhérent) et aux non syndiqué.es (<https://adherent.snes.edu/Public/>). Le SNES-FSU prend en charge une partie des frais de repas et de déplacement pour les syndiqué.es. Autorisation d'absence - fournie lors de l'inscription - à **déposer avant le jeudi 20 février, soit avant le départ en vacances d'hiver.**